



Accident du travail;liceciment economique

Par **laurent**, le **29/08/2011** à **14:01**

Bonjour,

je suis en accident du travail suite a une agression par un collegue sur mon lieu de travail ; mon entreprise change de patron a la fin du mois et je vais etre transferer vers cette entreprise

mon ancien patron peut il me transferer a mon nouvel employeur en accident du travail ?

il m'a fait parvenir un courrier me precisant que si je refusais le transfert, il pouvait me licencier economique.

peut il me licencier en accident du travail ?

j'espere que vous aller pouvoir m aider

merci

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **16:45**

Bonjour

Votre contrat sera repris par le nouvel employeur et celui-ci ne pourra pas le modifier sans votre accord.